

Modification du nom commercial et/ou de l'enseigne

Le **nom commercial** est le nom sous lequel l'entreprise exerce son activité.
Il est à distinguer de l'**enseigne** qui est, par exemple, un panneau lumineux apposé sur un établissement commercial.

- 1 extrait k-bis de moins de 3 mois de préférence

Coût de la formalité pour la modification du nom commercial

► Règlement des frais de greffe par chèque : 48.70 €

Coût de la formalité pour la modification de l'enseigne

► Règlement des frais de greffe par chèque : 48.70 €

Joindre l'imprimé P2 dûment complété.

Cet imprimé est téléchargeable à partir du site : <https://www.infogreffe.fr/formalites-entreprise/telecharger-formulaires-formalites-entreprise.html>

CFE PREMIUM

Bénéficiez de notre accompagnement personnalisé sur rendez-vous avec le "[Service Premium](#)", simplifiez-vous la vie pour 70 €. Le CFE vous accueillent pour mener à bien vos démarches, vous aide dans l'élaboration de votre formalité, vous informe sur la réglementation en vigueur ainsi que sur les organismes obligatoires liés à la création d'entreprise (Urssaf, INSEE, organismes sociaux et fiscaux).

Numéro unique : 04 94 22 80 34